



Le Folgoët Infos

Keleier Ar Folgoad **VENDREDI 13 DECEMBRE 2019**

Memento

- * **Cabinet d'infirmier Sylvie Cornec**, 19 résidence de l'Oratoire (09.54.24.83.00 ou 07.68.19.08.21)
- * **Cabinet d'infirmiers D. Manceau**, Kergolestroc (02.98.83.31.07 ou 06.67.35.44.90)
- * **Cabinet d'infirmiers Gisèle Cornec, Thomas, Loaec, Tanguy**, 14 route de Lannilis (02.98.83.38.06 ou 06.82.20.48.20)
- * **Taxi Ar Folgoad** : ☎06.98.23.58.48. Conventionné CPAM toutes distances 7jrs/7.
- * **Pharmacie** : 02.98.83.17.05 – Service de Garde : 3237
- Eaux/assainissement** : 02.98.83.02.80
- ERDF** : 09.726.750.29
- GRDF** : 0800.47.33.33

☎02.98.83.01.92 mairie.le-folgoet@wanadoo.fr www.lefolgoet.fr

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H
L'agence postale est ouverte le lundi (8H45/11H45 – 13H45/16H45) ; les mardis, jeudis et vendredis (8H45/11H45).

Vie municipale – Buhez ar gumun

Prenez note !

La mairie sera exceptionnellement fermée l'après-midi du **MER 18/12**.

L'agence postale sera fermée à partir du **MAR 24/12 à 11H45**.

Réouverture le jeu 2/01 à 8H45.

Nous conseillons aux personnes ayant une lettre ou un colis en instance à l'agence postale de passer le récupérer avant le 24/12. Après ils pourront le récupérer au centre de tri, rue Anita Conti à Lesneven.

(Attention : le centre de tri sera fermé l'après-midi du 24/12).

Pour info : Les instances sont conservées 15 jours à compter de la présentation de l'avis de passage à domicile. Ensuite ils sont retournés à l'expéditeur.

RAPPEL : Vous pouvez demander à la personne de votre choix de récupérer votre colis/courrier. Pour ce faire, vous devez **impérativement** compléter le verso de votre avis de passage. La personne désignée pourra alors récupérer votre objet **en se munissant de ce document, de votre pièce d'identité et de la sienne**.

Vous pouvez également souscrire à une procuration en ligne depuis Mon Compte La Poste.

Inscription à la journée du citoyen

Les jeunes (garçons et filles) doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. Se présenter en mairie avec le livret de famille et une pièce d'identité.

Profitez des vacances de Noël pour faire la démarche !

Relevé des compteurs d'eau

Les personnes qui n'ont pas transmis leur relevé du compteur d'eau en mairie sont invitées à le faire dès que possible. **RAPPEL** : en cas de difficulté pour faire le relevé veuillez contacter la mairie. Un agent technique se déplacera à votre domicile.

TAXE D'HABITATION

Les propriétaires de logements vacants et **vides de tout meuble** sur la commune qui souhaitent obtenir une attestation de logement vide POUR UNE SITUATION AU 1^{er} JANVIER 2020 doivent se faire connaître en mairie **avant le 20 décembre 2019**. Après contrôle du logement par un agent de la mairie, une attestation leur sera délivrée.

Les logements vacants depuis 2 ans et plus ne sont pas concernés par cette mesure.

BULLETTIN COMMUNAL

Jusqu'à la fin de l'année, les annonces pour le bulletin communal seront à déposer en mairie avant **le mardi à 12H00**, dernier délai.

Bibliothèque municipale

02.98.21.15.46 bibliotheque.le-folgoet@wanadoo.fr

Mardi : 16h30-18h30, mercredi : 10h-12h et 14h-17h, vendredi : 16h-18h, samedi : 10h-12h et dimanche 10h-12h.

Vie paroissiale - Buhez ar barrez

☎02.98.83.00.61 - sanctuaire@ndfolgoet.fr 02.98.83.00.43 - secretaire@ndfolgoet.fr

DIM 15 : messe à 11H.

"les plus beaux chants de Noël" : la Manécanterie des petits chanteurs de Lannion, donnera un concert à la Basilique, **SAM 21** à 16h30, sous la direction de François-Xavier KERNIN. Libre participation aux frais.

Vous avez un logement inoccupé.... - Il s'appelle Ali et connaît le métier de soudeur ; elle : Haya était engagée comme bénévole auprès de l'ONG « Terre des hommes ». Avec leurs trois enfants de 16 à 11ans ils ont dû fuir la Syrie et vivent actuellement dans une cave au Liban en attendant que nous puissions les accueillir. A travers « les Couloirs Humanitaires » et diverses associations, l'état français a signé un protocole qui permet de les faire venir en France sans le risque de périr en Méditerranée ou dans des conditions inhumaines. Localement l'association « Mains Ouvertes 29 » recherche un logement, pour accueillir cette famille, en prêt ou en location modérée. L'association se porte garante du bail et des charges et des rapports avec la famille accueillie. Contact : couloirshumanitairesndfolgoet@gmail.com – 06.48.60.12.98

Vie associative - Kevredigezhioù

GRUPE SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE –

Marché de Noël – DIM 22 de 10h à 18h à la salle Kermaria.

Vie sportive - Sportoù

HANDBALL										
SAMEDI 14 DECEMBRE			SAMEDI 14 DECEMBRE			DIMANCHE 15 DECEMBRE				
Equipe	Adversaire	Match	Salle	Equipe	Lieu	Départ	Equipes	Adversaire	Match	Salle
-11 GARS 5	Saint-Thonan	14h	Iroise	DEB Vert	Plabennec 2	12h45	-18 F 2	CPB/Chantepi	14h	Bodénès
-11 GARS 2	Locmaria	15h15	Iroise	DEB Rouge	Elorn 2	12h30	SF 2	Alliance Renn	16h	Bodénès
-11 FILLES 2	Landi Lampaul	16h30	Iroise	DEB B. Roy	Ploudaniel	14h30	Equipes	Lieu	Départ	
-13 GARS 3	Le Drennec	17h45	Iroise	-11 F 3	Plouescat	13h45	-18 F 3	Gouesnou	12h45	
DEBUTANTS Noir	Elorn 1 et 4- La For	13h30	Bodénès	-11 F 1	Le Drennec	13h45				
-13 F 3	Plabennec	15h30	Bodénès	-11 G 4	La Forest Lan	13h45				
-13 F 2	Elorn	17h	Bodénès	-11 G 3	Guilers	12h30				
SG 3	Locmaria HB	18h30	Bodénès	-11 G 1	Sizun	12h30				
SG 2	CA Forestois	20h15	Bodénès	-13 F 1	Brest PLL	12h				
-15 F 3	Pays d'Iroise	17h30	Coatdaniel	-13 G 4	Taulé	14h45				
SF 3	Gouesnou	19h	Coatdaniel	-13 G 2	Brest PLL	12h				
				-13 G 1	Guilers	12h				
				-15 F 2	Tréguier	13h45				
				-15 F 1	Guiclan	14h45				
				-15 G 3	Plabennec	17h00				
				-15 G 2	Brest PLL	13h15				
				-15 G 1	Louannec	12h45				
				-18 F 1	Plouagat	16h				
				-18 G 2	Landivisiau	17h30				
				-18 G 1	Redon	12h30				
				SF 1	Chateaulin	19h				
				SG 1	Rennes	17h				

CND FOOTBALL				
Equipes	ADVERSAIRE	HR match	LIEU	RDV
SAMEDI 15/12				
U6-U7	Rassemblement	14H00	Le Folgoët	13H00
U11 A	Rencontre district	14H00	Le Folgoët	13H00
U11 B	Kemilis Hemine 2	14H00	Le Folgoët	13H15
U13 B	Landerneau FC 4	14H00	Landerneau	Voir convoc
U15	GJ Bourg B Lann	15H30	Le Folgoët	
U16	GJ Enclos Lampaul	14H30	Le Folgoët	
U17	Bohars VGA	15H30	Ploudaniel	
DIMANCHE 16/12				
Seniors A	Le Rele Ke FC 1	15H00	Le Relecq	13H00
Seniors B	Ploudaniel ESY 1	15H00	Ploudaniel	13H30
Seniors C	Guip Caot AL 4	13H00	Guipavas	11H30
Loisirs	Plouvien AS	10H00	Plouvien	08H45

Chez nos voisins Ha tro-war-dro

★ **Conférence UTL** : jeu 19 à 14H au cinéma Even. "Le mystère de Rennes Le Château " ou le fabuleux trésor de l'Abbé Saunière », par Pierre Bélivet.

➔ **Le coffre à jouets du Secours Catholique** : Ouvert sam 14 (10h/16h30), lun 16 et lun 23.

➔ **Ti Ar Vro** - KANevedenn - Mer 18 à 16h, salle l'Atelier à Lesneven : spectacle ludique chanté en breton. De 3 à 8 ans, à voir en famille ! Sur INS : tiarvroleon@gmail.com ☎07.60.86.38.66.

★ **Concert à la Chapel Pol, Brignogan** : dim 22 à 17h. Concert "De 1917 à nos jours », une balade dans l'histoire du jazz par le Transatlantic Brass Band. INS ☎02.29.61.13.60. festivalchappellepol.com. Org : Musiques en Côte des Légendes en collaboration avec le Hot Club Jazz Iroise.

✦ **Syndicat des eaux du Bas Léon Quel avenir pour le bocage ?** Autour d'un pot de l'amitié, l'ensemble des acteurs du territoire agissant sur le bocage (agriculteurs, élus, techniciens, bénéficiaires du programme Breizh Bocage ...) sont conviés pour une soirée bilan et d'échanges : ven 20 à 20H, salle polyvalente de Kernilis. Présentation du bilan des 4 années du programme Breizh Bocage suivie d'une conférence sur la gestion des haies. INS souhaitée avant le 18/12(bocage.basleon@orange.fr – 02.98.30.83.00).

COMMUNAUTE DES COMMUNES

➔ **Service public d'élimination des déchets (SPED)**

★ **Collecte de bacs individuels** : Le SPED demande aux usagers de bien indiquer leurs noms sur leurs bacs (jaunes et gris). Pour cela, des étiquettes sont disponibles à la communauté de communes et en mairie. Le SPED pourrait être amené à ne plus collecter les bacs sans nom.

★ **Distribution d'élastiques tempête** : Afin d'éviter que l'intérieur de votre bac ne soit renversé lors de coup de vent, le SPED propose des élastiques spécifiques qui maintiennent fermé le couvercle des bacs. N'hésitez pas à en faire la demande auprès du service : 02 98 21 87 88

➔ **Ciné Noël** – Lun 23 – Il reste quelques places. Rapprochez-vous du service Enfance-Jeunesse de la CLCL pour l'inscription 02 98 21 02 68 ou animationej@clcl.bzh

➔ **Marché de Noël à Meneham** – sam 14 et 21, dim 15 et 22/12. www.meneham.bzh. **Appel à bénévoles : feux d'artifice le 21/12** : nous recherchons des bénévoles pour sécuriser la circulation et organiser les parkings à partir de 16h. Merci de vous faire connaître : ☎02.98.83.93.13 ou mairie@kerlouan.bzh.

➔ **Programme d'intérêt général (PIG)** - Chaque 1er mer du mois de 9h à 12h à la CLCL. Sans rdv. Aide à l'amélioration des logements : travaux d'adaptation du logement à la vieillesse ou au handicap, économies d'énergie réhabilitation de logements dégradés. Qui ? Propriétaires occupants aux ressources modestes, propriétaires bailleurs et ce sans conditions de ressources. Les travaux ne doivent pas avoir démarré avant le dépôt du dossier de demande de subvention. Citémétrie ☎02.98.43.99.65 - pig-lesneven-abers-iroise@citemetrie.fr

➔ **Agence départementale d'information sur le logement (ADIL)** – L'ADIL vous propose gratuitement les services d'un conseiller juridique et financier. Elaboration d'un plan de financement, prêts et aides en matière d'amélioration de l'habitat et de rénovation énergétique, règles d'urbanisme, crédits d'impôts, prenez rendez-vous avec l'ADIL. ☎02.98.46.37.38. Aménagement de territoire CLCL. ☎02.98.21.11.77 – amenagement@clcl.bzh. Chaque 2^e mer du mois au centre départemental d'action sociale et chaque 4^e merc du mois à la mairie de Plounéour-Trez. 9h/10h sur rdv et 10h/12h sans rdv.

CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL (CSI)

2 rue des déportés, Lesneven ☎ 02.98.83.04.91 www.centresocioculturelintercommunalpaysdelesneven.org

➔ **Accueil de loisirs** : ins pour les vacances de Noël et les mercredis de janvier à juin de 9h à 12h15 à l'accueil du centre.

➔ **Temps passerelle** : comment préparer la venue de votre enfant à l'accueil de loisirs. Mer 18 de 10h à 11h à l'Atelier à Lesneven. Ce moment convivial permettra aux enfants de faire connaissance avec ce nouvel environnement, de repérer les lieux et les personnes, de découvrir la vie à l'accueil de loisirs, d'éveiller leur curiosité en passant un moment agréable. Renseignements et inscriptions à l'accueil du Centre Socioculturel.

Noël JACOPIN natif du Folgoët dédicacera son livre : « Apprenti toute la vie-Arpète à l'arsenal de Brest de 1962 à 1965 ». SAM 14 de 14H30 à 17H30 à la librairie Saint Christophe.

Petites Annonces

★ CLAUDIE ESTHETIQUE :

Bientôt Noël ! Faites plaisir avec une carte cadeau ou un coffret de produits. ☎02.98.83.34.83

★ BEG AR VILL :

présent à Kerlouan : les 22 et 29 (matin), 23 et 30 (17h30/19h) sur la place de la Mairie à Kerlouan. ☎02.98.04.93.31.

★ Le Folgoët, loue appartement (1ch.). 340 €. ☎06.43.78.33.57

★ Le Folgoët, loue maison (3 ch.). 580 €. ☎06.43.78.33.57

EMPLOI - l'école Sainte-Anne-Notre-Dame Le Folgoët recrute un agent polyvalent scolaire en CDI à compter du 6/01/2020. 11h00 semaine. ☎02.98.83.01.44
nd.stanne@wanadoo.fr

Objet trouvé :
une paire de lunettes de vue, monture noire.

Ne Manquez pas



GRUPE SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE LE FOLGOET

Lumière de la Paix

Née dans la grotte de la nativité à Bethléem la lumière de la paix est distribuée dans le monde entier. Les éclaireurs et éclaireuses unionistes de France et les scouts et guides de France sont les acteurs de cette distribution sur le territoire national.



Avant les fêtes de Noël, le groupe scouts et guides de France du Folgoët vous invite à participer à une cérémonie pour recevoir cette lumière et la partager autour de vous.

DIM 15 à 17h à l'église de Lesneven

(Une vente de bougies sera faite sur place).

FEST DEIZ

DIM 15

de 15H à 18H30 à la salle du Trégor

Organisé par l'association « Dansou Breizh ar Folgoad ».



Entrée gratuite

(Boissons – Café/Gâteaux : 2€).

Ren ☎ 06.09.64.90.87.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Joyeux Noël

Toutpetitjelis

« Guirlandes et cadeaux »

Mar 17 à 9H30 ou 10H30
Sur INS à la bibliothèque

IL ETAIT UNE HISTOIRE...EN PYJAMA !

Jour mystère à découvrir sur la Fenêtre de la Bibliothèque, dans le cadre des Fenêtres de l'Avent.
Exceptionnellement à 18h30.

J-13



COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2019

BUDGET COMMUNE 2019 – Décision modificative de crédits N°3

Quelques ajustements budgétaires sont nécessaires en cette fin d'année. Cela concerne notamment :

- **En Fonctionnement** : le besoin de créditer le **chapitre 012 – Charges de personnel** du fait d'un besoin plus conséquent en personnel de remplacement. Ce supplément de crédits est financé par des produits encaissés plus importants que prévu au BP.

- **En investissement** : d'une part une erreur dans l'imputation budgétaire des travaux réalisés via le SDEF ; d'autre part de la nécessité de rembourser une taxe d'aménagement perçue à tort sur les exercices précédents (2015 et 2016). Ces dépenses sont compensées par une réduction des crédits inscrits au compte 2315.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
D	F	012	6218	Autre personnel extérieur	5 250,00
D	F	012	6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	7 350,00
D	F	012	6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 100,00
D	F	65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et	5 000,00
D	F	022	022	Dépenses imprévues	-5 000,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES					13 700,00
R	F	70	70311	Concession dans les cimetières (produit net)	8 800,00
R	F	73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 400,00
R	F	75	752	Revenus des immeubles	1 500,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES					13 700,00
					0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
D	I	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	-58 869,00
D	I	204	2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	43 827,00
D	I	10	10226	Taxe d'aménagement	15 042,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					0,00

Le Conseil Municipal **VALIDE** la proposition de modification de crédits du budget communal 2019 telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

SYNDICAT DES EAUX DU BAS LÉON – Modification des statuts

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat des Eaux du Bas Léon.

Ces nouveaux statuts viennent prendre en compte les prises de compétences des intercommunalités en matière d'eau et d'assainissement et permettront de répondre aux conditions de mise en oeuvre et de labellisation en EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Syndicat sur le périmètre du SAGE Bas-Léon. Cette dernière est nécessaire pour que le Syndicat puisse continuer à intervenir pour le compte des EPCI dans le cadre des missions de Gestion des Milieux Aquatiques.

CLCL – Modification des statuts

Le Conseil municipal **APPROUVE** les modifications des statuts de la Communauté Lesneven Côte des Légendes.

CLCL – Transfert de compétences AEP et EU

Le conseil municipal **DECIDE** :

- de clôturer les budgets eau potable et assainissement collectif et procéder à l'intégration des comptes d'actif, de passif et de tiers, y compris les restes à recouvrer, au budget principal 2020 de la commune,
- de reprendre dans les résultats de clôture 2019 du budget principal, les résultats de clôture des budgets eau potable et assainissement collectif,
- de mettre à disposition les éléments d'actif et de passif nécessaires à l'exercice des compétences transférées et d'autoriser le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition,
- de transférer les résultats dégagés par les budgets eau potable et assainissement collectif vers les budgets correspondants de la CLCL.

CLCL – Transfert de compétences AEP et EU – Conventions de délégation de gestion des compétences

Au 1er janvier 2020, la CLCL sera compétente en matière d'eau et d'assainissement et gèrera ces services en régie. La prise de compétences se fera toutefois de manière progressive et il sera nécessaire, pour assurer une continuité de services de qualité, de s'appuyer sur les moyens humains et matériels des communes. Une convention de gestion définira la nature des interventions des agents communaux, les tarifs et conditions de paiement par la CLCL aux communes en contrepartie des missions qui leur seront confiées. Le Conseil Municipal **APPROUVE** les termes de la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

ASSOCIATION « Les P'tites Plumes » - Demande de subvention

Le Conseil Municipal **ATTRIBUE** une subvention de 250 € à l'association « Les P'tites Plumes ».

CONGRÈS DES MAIRES 2019 – Prise en charge des frais

Le Conseil Municipal **DECIDE** de prendre en charge les frais supportés par Mme Odette CASTEL et M. Michel GUILLERM dans le cadre de leur représentation de la commune au 102^{ème} congrès des Maires.

DÉPART EN RETRAITE D'AGENT COMMUNAUX - Gratification

Le Conseil Municipal **VALIDE** le principe d'une gratification aux agents titulaires ou non titulaires partant à la retraite d'un montant de 8,00 € par année de travail au sein de la collectivité et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

Les délibérations de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2019 sont affichées en mairie et le compte-rendu exhaustif est également consultable sur le site internet de la commune : www.lefolgoet.fr rubrique « Votre Mairie – Les comptes-rendus du conseil municipal »